

LES AVOCATS EN TEMPS DE GUERRE *REPRÉSENTATIONS D'UNE PROFESSION FACE À LA CRISE*

**Colloque international de Nice
des 11-12 décembre 2014
Faculté de Droit et Science Politique**



Me Lachaud vu par André Gill dans "La Lune" (1866)

APPEL À COMMUNICATIONS

L'ÉTUDE HISTORIQUE des barreaux en France a montré que l'avocat n'est pas uniquement un auxiliaire de justice, mais également un citoyen au sens plein du terme, qui, parfois, se fait acteur politique. Il s'exprime aussi aisément à la tribune qu'à la barre. Depuis les grands orateurs de Rome aux avocats qui ont forgé la Troisième république, la figure éminente des défenseurs dans la société civile s'impose. Démosthène, Cicéron, Dupin Aîné, Mirabeau, Portalis, Desmoulins, Robespierre, Gambetta, Berryer, Thiers, en sont autant d'incarnations. Ce colloque ne souhaite pas se focaliser sur une époque, mais bien sur une situation : celle de l'avocat en temps de guerre.

LE RÔLE SOCIAL du défenseur n'est jamais aussi crucial que lorsque la société doit affronter une période de crise, d'insurrection ou de guerre, comme lors d'un changement de souveraineté, d'une occupation, ou d'une guerre extérieure, qui ont pour conséquence la militarisation de la société civile. Dès lors, le fonctionnement des institutions politiques s'interrompt, l'appareil judiciaire se grippe, les libertés fondamentales sont suspendues. Le pouvoir en place prend des mesures d'urgence. La Justice devient alors un révélateur. C'est dans et autour du prétoire que s'éprouve le fait social, se mesure l'existence d'un Etat de Droit. Les avocats sont alors en première ligne, autant à l'échelle nationale, internationale qu'à l'échelle régionale, locale ou municipale. Nice, par les multiples crises qu'elle a connues au cours du seul XIXème siècle, constitue ici un terrain des plus pertinents. Une approche transalpine sur l'histoire des barreaux et des changements de souveraineté et de la justice en Italie, permettra également de mieux mesurer les spécificités françaises.

LES COMMUNICATIONS, de vingt minutes, pourront s'inscrire dans une approche prosopographique ou historiographique, locale ou générale. Cicéron, affrontant, par le droit et la rhétorique judiciaire, la crise de la république romaine, les factums envisagés comme l'un des vecteurs de l'anti-absolutisme sur fond de guerre de Sept Ans, les défenseurs officieux face au tribunal révolutionnaire en plein conflit contre la coalition européenne, les avocats plaidant devant les conseils de guerre du premier conflit mondial : autant de sujets potentiels, qui en suggèrent bien d'autres.

LES ACTES du Colloque de Nice seront publiés dans la revue de la S.I.H.P.A, société internationale d'histoire de la profession d'avocat en partenariat avec le laboratoire E.R.M.E.S, qui est l'organisateur de cette manifestation. Les propositions de communication sont à envoyer, par courrier électronique, avant le 15 mars 2014, à l'adresse suivante : ugo.bellagamba@unice.fr

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Ugo Bellagamba, Maître de Conf., laboratoire E.R.M.E.S,
Université de Nice Sophia Antipolis, membre de la S.I.H.P.A.
Jean-Luc Gaineton, avocat et ancien bâtonnier au barreau de
Clermont-Ferrand, Président de la S.I.H.P.A.
Jean-Louis Gazzaniga, Professeur honoraire, Vicaire Général
du diocèse de Nice, Président honoraire de la S.I.H.P.A.
Hervé Leuwers, Professeur à l'Université de Lille III,
Secrétaire général de la S.I.H.P.A.
Marc Ortolani, Professeur et Directeur du laboratoire E.R.M.E.S,
Université de Nice Sophia Antipolis.
Gian-Savino Pene-Vidari, Professeur et Doyen honoraire de la
faculté de droit de Turin.